

# TAXE 2026 D'APPRENTISSAGE



## POURQUOI

### NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

EN QUELQUES **CHIFFRES**

**3200** ÉTUDIANTS  
DU DEUST AU DOCTORAT

**300** DIPLÔMÉS  
D'ÉTAT DE DOCTEUR  
EN PHARMACIE / AN

**22** PARCOURS  
DE MASTER  
COUVRANT LE CYCLE DE VIE  
DU MÉDICAMENT

**1** DEUST  
PRÉPARATEUR/TECHNICIEN  
EN PHARMACIE

**6** LICENCES  
PROFESSIONNELLES

En versant la Taxe d'Apprentissage à la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay, vous choisissez d'**investir dans l'excellence académique, l'innovation et la formation** de nos étudiants, vos futurs collaborateurs et associés.

Chaque année, depuis plus de 50 ans, la Faculté de Pharmacie forme près de 3200 étudiants, du DEUST au doctorat. Votre contribution représente une ressource indispensable pour leur offrir une **formation de qualité, en phase avec les enjeux scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux du monde socio-économique.**

## UN LEVIER STRATÉGIQUE



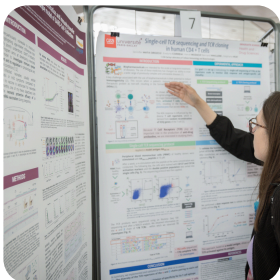
### Excellence académique

Incontournable centre de recherche académique français en pharmacie, la Faculté est reconnue pour son excellence académique, offrant un **environnement d'apprentissage et d'enseignement stimulant**, innovant et facilitant la mobilité internationale de ses étudiants.



### Pédagogie innovante

La Faculté développe de nouvelles méthodes d'enseignement pour offrir un **apprentissage dynamique**, intégrant des équipements et du matériel de pointe pour former ses étudiants aux dernières avancées technologiques.



### Insertion professionnelle

Par ses relations privilégiées avec les industriels pharmaceutiques, les organismes de santé et les pharmaciens d'officine, la Faculté accompagne la **professionnalisation de ses étudiants** et leur offre une formation en phase avec les exigences du monde professionnel, garantissant ainsi leur employabilité.

# COMMENT

## NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

### CAMPAGNE DE RÉPARTITION



1er période : du 26 mai au 21 août 2026

2e période : du 03 septembre au 21 octobre 2026

1

#### DÉCLARATION DE VOTRE SOLDE

Saisissez votre déclaration sociale nominative et déclarez votre solde de la Taxe d'Apprentissage au titre de la Masse Salariale 2025 dès le 26 mai 2026.

2

#### CONNEXION SUR LA PLATEFORME SOLTEA

Connectez-vous sur la plateforme SOLTÉA avant le 21 octobre 2026 et affectez votre Taxe d'Apprentissage à la Faculté de Pharmacie avec le **code UAI : 0912 472T**.

### CONTACT

[taxe-apprentissage.pharmacie@universite-paris-saclay.fr](mailto:taxe-apprentissage.pharmacie@universite-paris-saclay.fr)

### PLUS D'INFORMATIONS

Sur le site web de la Faculté

